

Instance représentant la société civile, le Conseil de Développement présente dans chaque Agglomag des enjeux qui concernent de près les habitants du pays viennois.

Aménagement de Saint Exupéry : Le Conseil de Développement de ViennAgglo donne son avis

Le Conseil de Développement a été consulté par le Préfet de Région sur le projet de modification de la Directive Territoriale d'Aménagement en lien avec le projet de développement de la plaine de Saint-Exupéry.

La Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) est le document qui encadre l'aménagement de l'aire métropolitaine lyonnaise.

La DTA avait initialement gelé l'urbanisation autour de l'aéroport de Saint-Exupéry. Il est proposé aujourd'hui de revoir cette DTA pour accompagner le développement de l'aéroport et des activités qui y sont liées.

Réunis sous l'égide du Préfet, les acteurs publics se sont accordés sur les éléments qui permettront à Saint-Exupéry de prendre son envol et de s'affirmer comme une plateforme aéroportuaire d'envergure européenne. Il s'agit de créer les conditions permettant d'accroître l'activité passagers de l'aéroport, de renforcer l'activité économique autour du site en aménageant des plateformes multimodales pour le fret et de renforcer l'accessibilité à l'aéroport ; tout en préservant les espaces agricoles et en respectant le cadre de vie des riverains.

Le projet prévoit des aménagements sur 20 à 30 ans sur un espace de 280 ha. La modification de la DTA vise à préciser les sites stratégiques et les infrastructures qui pourront être aménagés pour développer des activités et fixe les conditions à cette urbanisation.

Le Pôle Métropolitain a émis un avis favorable à cette modification sous réserve de la prise en compte de certaines évolutions, notamment la réalisation d'un contournement ferroviaire de l'agglomération Lyonnaise.

De même, les élus de ViennAgglo ont approuvé ce projet en attirant toutefois l'attention sur l'augmentation possible du trafic sur les infrastructures

ferroviaires et routières du territoire.

Dans l'avis qu'il a rendu, le Conseil de Développement approuve également cette modification de la DTA et l'ambition de faire de Saint-Exupéry un équipement majeur du territoire métropolitain.

En effet, la plateforme aéroportuaire est une ressource stratégique pour l'accessibilité au territoire et pour le développement économique et la création d'emploi, y compris pour notre agglomération.

Le CdD a toutefois attiré l'attention des décideurs sur la nécessité d'être vigilants et d'anticiper certaines difficultés que pourrait entraîner ce développement pour l'agglomération viennoise. Afin de garantir la qualité de vie des habitants et la préservation du paysage, il conviendra de s'assurer que le développement de plateformes logistiques ne vienne pas renforcer la circulation de poids lourds sur le réseau routier secondaire et d'intégrer les problèmes de circulation sur l'ensemble

des liaisons autour de la Plaine Saint-Exupéry jusqu'à Vienne. Le CdD demande également à ce que soient prises en compte toutes les conséquences du raccordement Sud du Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise (CFAL).

Par ailleurs, le CdD de ViennAgglo a attiré l'attention sur le développement démographique que pourrait entraîner cette modification de la DTA pour les communes périphériques. Il conviendra de prévoir des politiques d'urbanisation, d'habitat, de transports et de services publics en phase avec le développement de Saint-Exupéry.

En tout état de cause, le CdD se félicite que la coopération métropolitaine permette à ViennAgglo d'être associée au développement de Saint-Exupéry.

➤ Retrouvez l'intégralité de l'avis du CdD sur Saint-Exupéry sur cdd.viennagglo.fr

